Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260727-2026072705-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2026

Date de convocation 22 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, , M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Ludovic COTARD, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Géraldine JOUANY (arrivée 19h10), Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline LORANT (procuration à Thierry MICHOUX)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame *Sandrine OLLIVIER* a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260727-2026072705-DE

DÉLIBÉRATION N°206072705
FOND DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DU PARC ROULANT DU SDIS 2026

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°- du conseil d'administration du SDIS du 10 septembre 2021 relative aux délégations accordées au bureau et aux délégations accordées au président,

Considérant que le SDIS 22 est confronté à une situation financière préoccupante, particulièrement sur sa capacité à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles.

Considérant que plus de 130 véhicules sur les 566 engins de secours qui constituent le parc roulant ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer.

Considérant que, aujourd'hui, le SDIS ne peut qu'investir 1.5 M€ par an sur le parc roulant, alors qu'il serait nécessaire de disposer d'un budget annuel de l'ordre de 3.5 M€ minimum pour en juguler le vieillissement.

Considérant que, face à cette situation, à l'issue d'échanges réalisés avec le Comité des financeurs du SDIS, la création d'un fond de concours, subvention d'investissement volontariste, a été acté.

Considérant que la légitimité de ce financement, qu'il soit porté directement par les communes ou délégué à l'EPCI de rattachement, prend tout son sens puisque le maire est l'autorité de police sur son territoire communal en charge de la distribution des secours et, par ailleurs, chaque engin :

- A vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental,
- Peut successivement être affecté dans n'importe quel centre d'incendie et de secours afin d'en optimiser son vieillissement sur la totalité de sa période d'amortissement voire au-delà.

Considérant que, lors des échanges en comité des financeurs et en conseil communautaire des maires au sein des EPCI, deux principes, sont fortement ressortis :

- La solidarité, puisque pour l'ensemble des communes consultées, l'adhésion de tous est impérative ;
- L'équité, en appliquant un critère unique pour l'ensemble des communes.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention cadre du fond de concours pour le financement du parc roulant ;

PRÉCISE que ce fond de concours portera sur l'exercice 2026

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260727-2026072705-DE

VALIDE les modalités d'application suivantes :

- Subvention d'investissement volontariste,
- Calculée sur la base de 1.50€ par habitant (population DGF 2025), en application du principe d'équité départementale soit la somme de 2 774€ pour la commune de Lantic pour 2026.

VALIDE la convention jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS 22.

Pour copie conforme,

Le maire,
Nicolas HEURTEL

La secrétaire,
Sandrine OLLIVIER